

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 mai 2022 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Léon Drouin, représentant de Lac Poulin
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Stéphane Auclair, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Gilles Couture, représentant de Saint-Zacharie
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5645-22

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Léon Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté. Que le point 10, divers, reste ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5646-22

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 21 AVRIL 2022**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 avril 2022 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 19 mai 2022;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'avril 2022;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2022, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5647-22

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Couture
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 424 673,65 \$, salaires : 54 696,89 \$, pour un montant total de 479 370,54 \$.

ADOPTÉE

INFORMATION TRAVAUX LET ET SMBR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET et au SMBR.

RÉSOLUTION NO : 5648-22

EMBAUCHE DE MESSIEURS OLIVIER VACHON, RAPHAËL PAQUET ET SAMUEL DE LADURANTAYE

- CONSIDÉRANT que Monsieur Raphaël Paquet, travaille pour la Régie depuis l'été 2020;
- CONSIDÉRANT que les commentaires concernant le travail effectué par Monsieur Paquet sont fort positifs;
- CONSIDÉRANT que la charge de travail pour l'été 2022 exige l'embauche de trois étudiants;
- CONSIDÉRANT que messieurs Olivier Vachon et Samuel de Ladurantaye ont démontré de l'intérêt pour le poste de journalier étudiant;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil embauche, rétroactivement, Messieurs Raphaël Paquet et Samuel de Ladurantaye afin d'effectuer différentes tâches durant l'été 2022 comme emploi étudiant;

QUE ce conseil embauche monsieur Olivier Vachon afin d'effectuer différentes tâches durant l'été 2022 comme emploi étudiant, et ce, dès la fin des classes;

QUE Messieurs Paquet, Ladurantaye et Vachon soient rémunérés au taux horaire de 16,02\$ / heure;

QUE les services de Messieurs Raphaël Paquet et Samuel de Ladurantaye soient retenus afin de combler les postes de journalier à l'écocentre le samedi, au taux horaire de 16,02 \$ / heure + 4 \$ / heure pour travailler le samedi, et ce, rétroactivement au 02 avril 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5649-22

ACHAT CONTENEURS 8 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie avait 3 conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 02 mai 2022 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 2 725,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse, et ce, valide pour 5 jours;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'achat de neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes chez MG Distribution, au prix de 2 725,00 \$ plus taxes l'unité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5650-22

MANDAT À STANTEC – REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE

CONSIDÉRANT que la Régie doit procéder au remplacement de la chaudière au SMBR;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été demandé à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour accompagnement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été déposée par la firme Stantec Experts-conseils ltée, au montant de 1 500,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que dans l'offre de Stantec Experts-conseils ltée on retrouve également un taux horaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de services de la firme Stantec Expert-conseil ltée au montant 1 500,00 \$ plus taxes, montant qui pourrait être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction de l'effort réel requis, dans le dossier du remplacement de la chaudière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5651-22

INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE

CONSIDÉRANT que la Régie possède 4 véhicules qui circulent sur les routes;

CONSIDÉRANT que la possibilité de commettre des infractions au code de la route, de la part des chauffeurs, est présente;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil décide que si un employé se voit remettre une contravention pour excès de vitesse ou toute autre infraction, il est de la responsabilité de l'employé d'assumer les frais;

QU'une infraction concernant le camion ou son état sera à la charge de la Régie.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO : 5652-22

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la réunion du 23 juin 2022 soit déplacé au 30 juin 2022;

QU'UN léger goûter soit servi après la réunion.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5653-22

REMERCIEMENT MONSIEUR FABIEN COUTURE

CONSIDÉRANT que monsieur Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile, a quitté ses fonctions d'administrateur au conseil de la Régie;

CONSIDÉRANT que monsieur Couture était administrateur au conseil de la Régie depuis quelques années;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Léon Drouin

APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil adresse une lettre de remerciements à monsieur Fabien Couture pour ses années comme administrateur au conseil de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5654-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé

APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

JEAN-PIERRE FORTIER

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX